



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VOTATION CANTONALE DU 18 MAI 2014

Le Conseil d'Etat salue un résultat clair

Les citoyennes et citoyens vaudois se sont exprimés clairement sur l'initiative «Sauver Lavaux » et sur le contre-projet direct présenté par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Le gouvernement vaudois salue le fait que les arguments en faveur d'un Lavaux protégé mais vivant l'aient emporté.

Le Conseil d'Etat est satisfait que la population vaudoise partage sa volonté de mieux protéger un site d'importance internationale, classé depuis 2007 au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le gouvernement vaudois, de même que le Grand Conseil, ont voulu concilier la sauvegarde essentielle des éléments constitutifs du paysage de Lavaux, ainsi que les possibilités ciblées de développement, pour une région où vivent plus de 14'000 habitants.

Le contre-projet, accepté par le peuple, garantit et renforce la protection de Lavaux sans en affecter le dynamisme. Les zones intermédiaires (6,5 hectares) sont définitivement inconstructibles, et les zones viticoles et agricoles sont placées dans un Plan d'affectation cantonal. En parallèle, une marge de manoeuvre est laissée aux communes, sous la supervision de l'Etat, pour une organisation du territoire respectueuse du site.

Le maintien de la Commission consultative de Lavaux, qui émet des préavis sur chaque mise à l'enquête déposée dans le périmètre protégé, est également une garantie pour que ce site exceptionnel ne soit pas dénaturé, tout en respectant le travail des vigneron·nes sans qui Lavaux n'existerait pas. Par ailleurs, ceux-ci bénéficieront de soutiens par le biais de crédits d'améliorations foncières destinés notamment à l'entretien des murs de vignes.

Le Conseil d'Etat salue cette volonté clairement exprimée de voir le site mieux protégé, convaincu que le paysage unique de Lavaux doit rester le fruit du travail de celles et ceux qui y vivent.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 mai 2014

Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat, 079 743 42 37 ; Béatrice Métraux, cheffe du DIS, 079 815 92 10 ; Jacqueline de Quattro, cheffe du DTE, 079 808 54 83 ; Philippe Leuba, chef du DECS, 079 206 79 69 ; Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 079 210 84 09